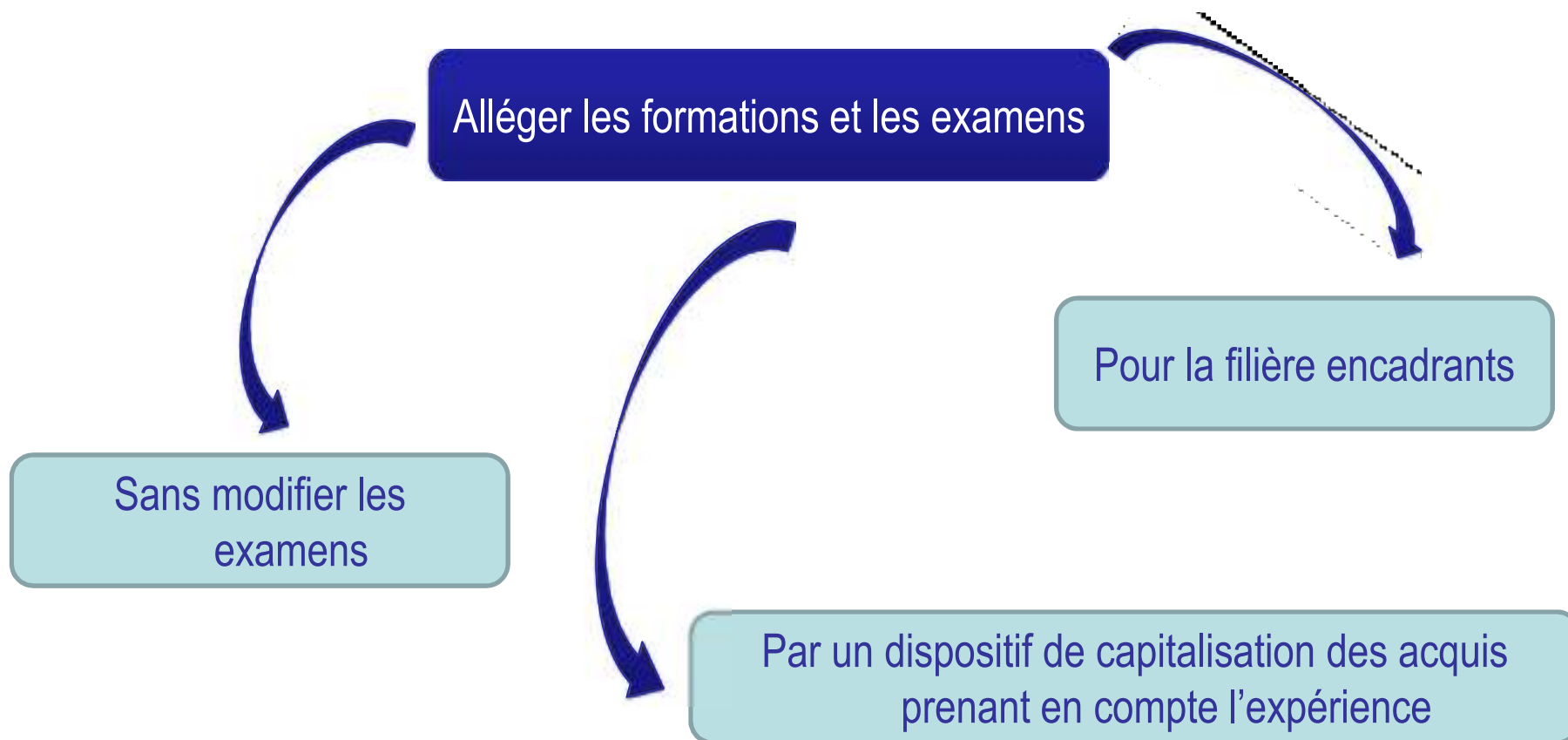
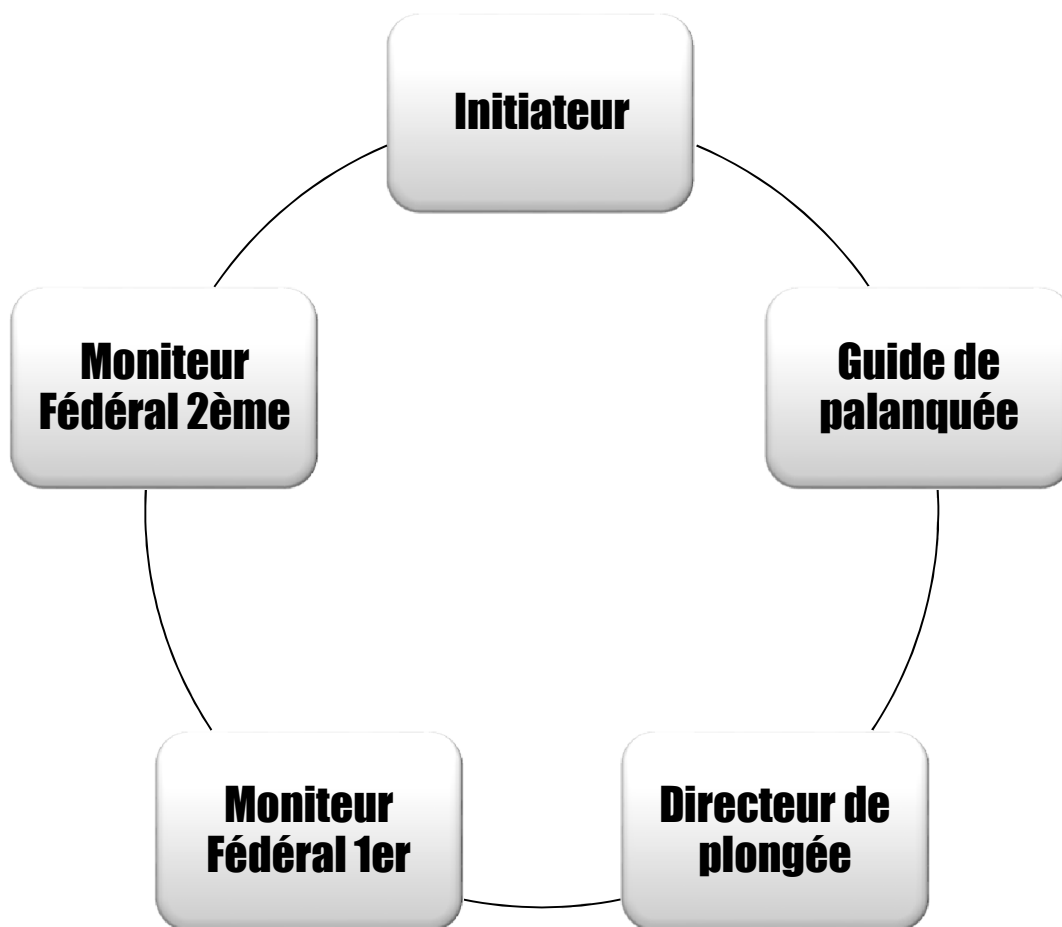


La capitalisation des acquis dans la filière encadrants par la prise en compte de l'expérience



Maintenir ou améliorer le nombre de plongeurs motivés par un cursus encadrant



Faciliter l'acquisition des certifications d'encadrant

Sans détériorer les contenus de formation

Sans altérer la qualité de la formation et la certification fédérales

Mettre en place un dispositif de capitalisation des acquis attestés par une expérience réelle

Allégements ou exemptions d'éléments des différents cursus

On allège les formations et examens

On met en place un dispositif de capitalisation des acquis attestés par une expérience réelle

On maintient ou on améliore le nombre de plongeurs motivés par un cursus encadrant



On facilite l'acquisition des certifications d'encadrant

La capitalisation des acquis dans la filière encadrants par la prise en compte de l'expérience

A light blue, multi-pointed starburst shape with a black outline, containing the text for the first step of the process.

Etape 1
Identification des
compétences

Initiateur	Guide de palanquée	Directeur de plongée	MF 1	MF 2
FI - Cadre réglementaire	C n°1 - Remontée sans embout	C n°1 - Choisir un site de plongée	UC1 - Cadre réglementaire	UC 1 - Stage Initial
FI - Pédagogie générale	C n°2 - Intervention sur un plongeur en difficulté à 40m	C n°2 - Organiser, planifier le déroulement de l'activité	UC2 - Pédagogie générale	UC 2 - Stage Initial
FI - Pédagogie spécifique	C n°3a - Guide de palanquée - avant l'immersion	C n°3 - Sécuriser l'activité,, prévenir les accidents	UC3 - Pédagogie spécifique de la pratique (avec et sans scaphandre) et de la théorie	UC 3 - Stage Initial
GC1 - Fonction directeur plongée en milieu artificiel / Organisation	C n°3b - Guide de palanquée - pendant l'immersion	C n°4 - Communiquer, accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public potentiel	UC4 - Pédagogie de la pratique à la surface et en immersion sans scaphandre	UC 4 - Participation à des stages initiaux initiateur ainsi qu'à des stages initiaux et finaux MF1
GC1 - Pédagogie sans scaphandre, en surface et en immersion. Pédagogie avec scaphandre en surface- Sauvetages sans scaphandre	C n°3b - Guide de palanquée - après l'immersion	C n°5 - Enseigner et viser les documents liés à la fonction de Directeur de plongée	UC5 - Pédagogie de la pratique	UC 5 - Participation à des examens Guide de Palanquée – Niveau 4, Initiateur et MF1
GC2 - Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace proche. Sauvetage avec scaphandre	C n°4 - Condition physique	C n°6 - Connaissance en appui des compétences	UC6 - Pédagogie de la théorie de base	UC 6 - Présentation de séances de pédagogie de 2 ^{ème} degré
GC3 - Transmission des connaissances au n1	C n°5 - Connaissance et respect de l'environnement subaquatique		UC7 - Perfectionnement à la pédagogie de la théorie	UC 7 - Enrichissement des connaissances de 1 ^{er} degré
GC4 - Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace 0 – 20 m	C n°6 - Connaissances théoriques		UC7a - Participation recommandée à un examen de guide de palanquée complet	UC 8 - Maîtrise technique RSE et épreuves à 10 m
			UC7b - 12 séances relatives à l'organisation et à la sécurité de l'activité	UC 9 – Stage Final
			UC8 - Maîtrise de la remontée d'un plongeur en difficulté de – 25 m	
			UC9 - Perfectionnement Final organisé par une CTR en milieu naturel	
			UC10 - Permis d'aptitude côtière minimum	
			UC11 - Secourisme ACQUIS avec le RIFA Plongée	

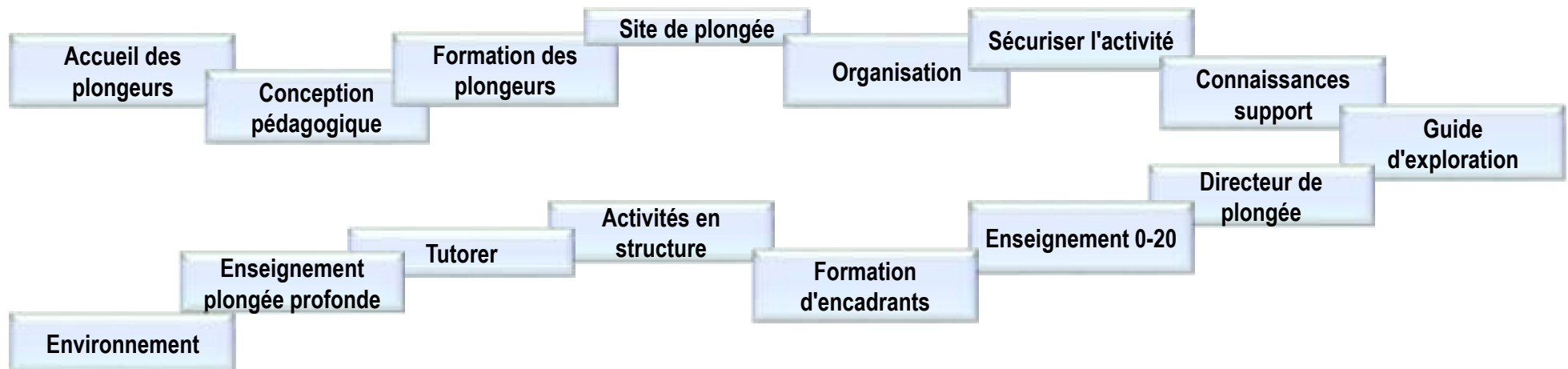
Initiateur	Guide de palanquée	Directeur de plongée	MF 1	MF 2
FI - Cadre réglementaire	C n°1 - Remontée sans embout	C n°1 - Choisir un site de plongée	UC1 - Cadre réglementaire	UC 1 - Stage Initial
FI - Pédagogie générale	C n°2 - Intervention sur un plongeur en difficulté à 40m	C n°2 - Organiser, planifier le déroulement de l'activité	UC2 - Pédagogie générale	UC 2 - Stage Initial
FI - Pédagogie spécifique	C n°3a - Guide de palanquée - avant l'immersion	C n°3 - Sécuriser l'activité,, prévenir les accidents	UC3 - Pédagogie spécifique de la pratique (avec et sans scaphandre) et de la théorie	UC 3 - Stage Initial
GC1 - Fonction directeur plongée en milieu artificiel / Organisation	C n°3b - Guide de palanquée - pendant l'immersion	C n°4 - Communiquer, accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public potentiel	UC4 - Pédagogie de la pratique à la surface et en immersion sans scaphandre	UC 4 - Participation à des stages initiaux initiateur ainsi qu'à des stages initiaux et finaux MF1
GC1 - Pédagogie sans scaphandre, en surface et en immersion. Pédagogie avec scaphandre en surface- Sauvetages sans scaphandre	C n°3b - Guide de palanquée - après l'immersion	C n°5 - Enseigner et viser les documents liés à la fonction de Directeur de plongée	UC5 - Pédagogie de la pratique	UC 5 - Participation à des examens Guide de Palanquée – Niveau 4, Initiateur et MF1
GC2 - Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace proche. Sauvetage avec scaphandre	C n°4 - Condition physique	C n°6 - Connaissance en appui des compétences	UC6 - Pédagogie de la théorie de base	UC 6 - Présentation de séances de pédagogie de 2 ^{ème} degré
GC3 - Transmission des connaissances au n1	C n°5 - Connaissance et respect de l'environnement subaquatique		UC7 - Perfectionnement à la pédagogie de la théorie	UC 7 - Enrichissement des connaissances de 1 ^{er} degré
GC4 - Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace 0 – 20 m	C n°6 - Connaissances théoriques		UC7a - Participation recommandée à un examen de guide de palanquée complet	UC 8 - Maîtrise technique RSE et épreuves à 10 m
			UC7b - 12 séances relatives à l'organisation et à la sécurité de l'activité	UC 9 – Stage Final
			UC8 - Maîtrise de la remontée d'un plongeur en difficulté de – 25 m	
			UC9 - Perfectionnement Final organisé par un CTR en milieu naturel	
			UC10 - Permis d'aptitude côtière minimum	
			UC11 - Secourisme ACQUIS avec le RIFA Plongée	

Initiateur	Guide de palanquée	Directeur de plongée	MF 1	MF 2
Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public	Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public	Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public	Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public	Compétences de rang 1 MF1 étendues à l'espace 0 - 60 m
Concevoir une progression ou une séance	Participer à l'organisation de l'activité	Choisir un site de plongée	Concevoir une progression, une séance ou un cursus de formation	Posséder les connaissances en appui des compétences requises
Conduire des séances de formation pratiques ou théoriques	Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin	Organiser, planifier le déroulement de l'activité	Conduire des séances de formation pratiques ou théoriques	Concevoir, piloter des formations d'encadrants, y intervenir
Organiser, planifier le déroulement de l'activité et en assurer la responsabilité	Posséder les connaissances en appui des compétences requises	Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin	Choisir un site de plongée	Animer, piloter les activités techniques d'une structure
Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin	Prendre en charge et guider un groupe de plongeurs en exploration	Posséder les connaissances en appui des compétences requises	Organiser, planifier le déroulement de l'activité	Tutorer en situation les stagiaires pédagogiques
Posséder les connaissances en appui des compétences requises	Connaître et respecter l'environnement subaquatique	Attester de la fonction de Directeur de plongée	Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin	Organiser, planifier une plongée profonde d'enseignement
Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace 0 - 20 m			Posséder les connaissances en appui des compétences requises	

	Initiateur	Guide de palanquée	Directeur de plongée	MF 1	MF 2
C0	Compétences MF1				Compétences de rang 1 MF1 étendues à l'espace 0 - 60 m
C1	Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public	Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public	Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public	Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public	
C2	Concevoir une progression ou une séance			Concevoir une progression, une séance ou un cursus de formation	
C3	Conduire des séances de formation pratiques ou théoriques			Conduire des séances de formation pratiques ou théoriques	
C4			Choisir un site de plongée	Choisir un site de plongée	
C5	Organiser, planifier le déroulement de l'activité et en assurer la responsabilité	Participer à l'organisation de l'activité	Organiser, planifier le déroulement de l'activité	Organiser, planifier le déroulement de l'activité	
C6	Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin	Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin	Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin	Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin	
C7	Posséder les connaissances en appui des compétences requises	Posséder les connaissances en appui des compétences requises	Posséder les connaissances en appui des compétences requises	Posséder les connaissances en appui des compétences requises	Posséder les connaissances en appui des compétences requises
C8		Prendre en charge et guider un groupe de plongeurs en exploration			
C9			Attester de la fonction de Directeur de plongée		
C10	Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace 0-20 m				
C11					Concevoir, piloter des formations d'encadrants, y intervenir
C12					Animer, piloter les activités techniques d'une structure
C13					Tutorer en situation les stagiaires pédagogiques
C14					Organiser, planifier une plongée profonde d'enseignement
C15		Connaître et respecter l'environnement subaquatique			

acquis dans la filière encadrants

- Une **lecture verticale et horizontale** des compétences
- Une **cohérence** et une **homogénéité** du MFT
- Une **continuité** dans les profils et les compétences
- Une **logique et des liens** entre les compétences à travailler
- Une mise en place d'une **progression** possible
- Une mise en évidence de **compétences « génériques »**

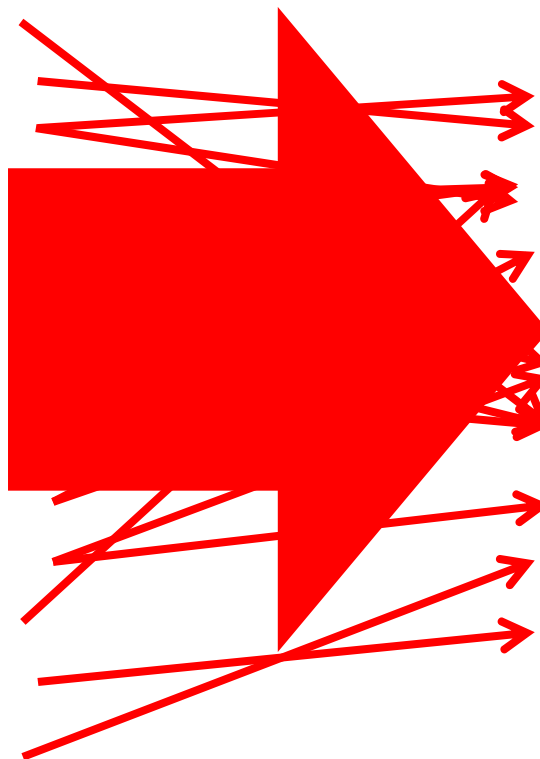


		Initiateur	Guide de palanquée	Directeur de plongée	MF 1	MF 2
C0	Compétences MF1					Compétences de rang 1 MF1 étendues à l'espace 0 - 60 m
C1	Accueil des plongeurs	Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public	Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public	Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public	Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public	
C2	Conception pédagogique	Concevoir une progression ou une séance			Concevoir une progression, une séance ou un cursus de formation	
C3	Formation des plongeurs	Conduire des séances de formation pratiques ou théoriques			Conduire des séances de formation pratiques ou théoriques	
C4	Site de plongée				Choisir un site de plongée	
C5	Organisation	Organiser, planifier le déroulement de l'activité et en assurer la responsabilité	Participer à l'organisation de l'activité	Organiser, planifier le déroulement de l'activité	Organiser, planifier le déroulement de l'activité	
C6	Sécuriser l'activité	Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin	Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin	Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin	Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin	
C7	Connaissances support	Posséder les connaissances en appui des compétences requises	Posséder les connaissances en appui des compétences requises	Posséder les connaissances en appui des compétences requises	Posséder les connaissances en appui des compétences requises	Posséder les connaissances en appui des compétences requises
C8	Guide d'exploration		Prendre en charge et guider un groupe de plongeurs en exploration			
C9	Directeur de plongée			Attester de la fonction de Directeur de plongée		
C10	Enseignement 0-20	Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace 0-20 m				
C11	Formation d'encadrants					Concevoir, piloter des formations d'encadrants, y intervenir
C12	Activités en structure					Animer, piloter les activités techniques d'une structure
C13	Tutorer					Tutorer en situation les stagiaires pédagogiques
C14	Enseignement plongée profonde					Organiser, planifier une plongée profonde d'enseignement
C15	Environnement		Connaître et respecter l'environnement subaquatique	acquis dans la filière encadrants		

- Aucune perte de compétences
- Chaque compétence de rang 1 est définie et décrite dans le MFT
- Gestion des stages initiaux / en situation / finaux / examen
- Coursus
- Pas de modifications d'examens (exception : théorie de l'examen GP-N4)
- Modifications de l'UC10 (enseignement 0-20)

MF1 avant

UC1 - Cadre réglementaire
UC2 - Pédagogie générale
UC3 - Pédagogie spécifique
UC4 - Pédagogie surface/ immersion
UC5 - Pédagogie de la pratique
UC6 - Théorie
UC7 - Perfectionnement théorie
UC7a - Examen GP
UC7b - Organisation plongée
UC8 - Remontée - 25 m
UC9 - Perfectionnement péda
UC10 - Permis
UC11 - RIFA Plongée



MF1 après

C1 - Accueil des plongeurs
C2 - Conception pédagogique
C3 - Formation des plongeurs
C4 - Site de plongée
C5 - Organisation
C6 - Sécuriser l'activité
C7 - Connaissances support
Intervention -25m
RIFA plongée
Permis

- Pour le GP-N4, à l'instar du MF2:
 - les épreuves théoriques « Symptômes, prévention et traitements immédiats des accidents » et « Epreuve de physiologie appliquée à la plongée » ne deviendront qu'une.
 - Comme au MF2, l'épreuve s'appellera alors « Anatomie, physiologie et physiopathologie du plongeur ».
- Avec un aménagement des coefficients



hier

Utilisation des tables fédérales	Coef 3
Symptômes, prévention et traitements immédiats des accidents	Coef 3
Epreuve de physique appliquée à la plongée	Coef 1
Epreuve de physiologie appliquée à la plongée	Coef 2
Notions pratiques et théoriques sur le matériel	Coef 2
Notions de réglementation	Coef 2


Aujourd'hui

Décompression	Coef 3
Anatomie, physiologie et physiopathologie du plongeur	Coef 4
Aspects théoriques de l'activité	Coef 2
Matériel de plongée	Coef 2
Cadre réglementaire de l'activité	Coef 2

UC10: « Enseignement à 0 – 20 m »

- 4 séances de travail
- 1 journée pédagogique
- De nouvelles compétences à acquérir
 - « Définir une suite logique et pédagogique de séances de formation »
 - « Analyser l'aptitude des plongeurs »
 - « Attester du déroulement de l'activité »
 - « Connaître les risques liés aux différentes pratiques et les mesures de prévention associées »
 - « Expliciter les règles de sécurité visant à protéger les plongeurs et les autres personnes »
- La validation du GC4 intervenue avant le 1er janvier 2016 remplace la présente UC10 et donne le droit au candidat de jouir des mêmes droits.

La capitalisation des acquis dans la filière encadrants par la prise en compte de l'expérience

A light blue, multi-pointed starburst shape with a black outline, containing the text for the second step of the process.

Etape 2
Mise en place des cursus

- Apporte une logique, un lien entre les compétences à travailler
- Permet la mise en place d'une progression
- Gère des stages initiaux / en situation / finaux / examen
- Fixe un certain nombre de paramètres
 - nombre de séances
 - pré-requis
 - délégation

Livret de formation

STAGE INITIAL

6 j ou 3 x 2 j ou 2 x 3 j
CTR / délégation CODEP - IR

STAGES EN SITUATION

65 séances au minimum
Une séance est constituée d'une ou plusieurs unités de formation (UF). Ce tableau indique le nombre minimal d'UF à valider pour chaque UC.

STAGE FINAL

5 j - CTR - IR

EXAMEN

1 à 3 j - CTR - délégué CTR IR

A1 :
intervention à
25 m

RIFA plongée

Permis
bateau

STAGE INITIAL

UC1 : « Accueil des plongeurs »

UC2 : « Conception pédagogique »

UC3 : « Formation des plongeurs »

UC7 : « Connaissances support » (activité, réglementation)

STAGES EN SITUATION

65 séances au minimum

UC3 sans scaph.	10 UF
UC3 avec scaph.	40 UF dont 10 au N1
UC3 théorie	15 UF dont 5 au GP-N4
UC1	10 UF qui peuvent être associées à UC3
UC2	10 UF qui peuvent être associées à UC3
UC4 et UC5	10 UF qui peuvent être associées à UC3
UC6 (hors A1)	4 UF qui peuvent être associées à UC3

STAGE FINAL

UC1 à UC7 : perfectionnement, préparation à l'examen

Ce que fait le SP

Le SP a préparé une séance pour ces 2 plongeurs en définissant une progression sur un thème donné

Le SP accueille les 2 plongeurs, étudie leur vécu, et s'informe du travail déjà effectué

Le SP réalise aux 2 plongeurs une séance pratique

Le SP aura prévu la sécurité dans l'eau adaptée à la séance

UF de l'UC 2

UF de l'UC 1

UF de l'UC 3

UF de l'UC 6

Ce que le E4 signe dans le livret pédagogique

STAGES EN SITUATION

1 séance UC1
1 séance UC2
1 séance UC3 avec scaphandre
1 séance UC6

Ce que ne fait pas le SP

Le SP n'a pas à gérer le site de plongée

UF de l'UC 4

Le SP n'a pas à gérer l'organisation de l'activité

UF de l'UC 5


Le SP n'exploite pas véritablement de connaissances support

UF de l'UC 7

Le E4 ne signe pas ces UF dans le livret pédagogique

- Lors d'une séance pédagogique, il est possible de faire travailler un SP sur plusieurs compétences. En interne de cette séance, chaque module d'une compétence est appelé Unité de Formation
- Dans une séance, le SP peut travailler 1 UF de l'UC1 + 1 UF de l'UC2 (Conception pédagogique) + 1 UF de l'UC3 (Formation des plongeurs)
- Exemple :
 - Pour acquérir la compétence UC1 (Accueil des plongeurs), le cursus nous demande de travailler 10 unités de formation
 - Il faudra donc que le SP travaille 10 fois cette compétence
 - Dans des conditions différentes
 - Avec des exigences différentes

La capitalisation des acquis dans la filière encadrants par la prise en compte de l'expérience

A light blue, multi-pointed starburst shape with a black outline, containing the text for the third step.

Etape 3
Les allègements
et exemptions



Fédération française d'études et de sports sous-marins

Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques

French Underwater Federation

Le tableau des allégements et exemptions



- Le candidat doit mettre à disposition toutes les pièces permettant de justifier des allègements et exemptions :
 - soit auprès du délégué de la CTR responsable du stage initial.
 - soit auprès du président de la CTR si le candidat peut être exempté du stage initial.
- Les allègements et exemptions seront alors portés dans le livret pédagogique.
- L'obtention de ces allègements ou exemptions est à la charge du stagiaire et les nouveaux livrets pédagogiques permettent une mise en œuvre et une traçabilité très simple.



Cursus
stage initial
65 séances :
UC1, UC2, UC3, UC4, UC5, UC6, UC7
A1
stage final et examen



**Capacitaire N4 obtenu
en 1989**



Cursus
stage initial
65 séances :
UC2, UC3, UC4, UC5, UC6, UC7
stage final et examen



**Capacitaire N4 obtenu
l'an dernier**



Cursus
stage initial
50 séances :
UC2 -, UC3 -, UC4, UC5, UC6, UC7
stage final et examen



GP/ N4 obtenu il y a 2 ans
Initiateur obtenu il y a 3 ans



Cursus
40 séances :
UC2 -, UC3 -, UC4, UC5, UC6, UC7
stage final et examen



**GP/ N₄ obtenu il y a 2 ans
Initiateur et GC₄**

INITIATEUR

	Stage Initial	Stage en situation							Examen			
		Accueil des plongeurs	Conception pédagogique	Formation des plongeurs	Organisation	Sécuriser l'activité	Connaissances support	Enseignement 0- 20 m	Mannequin	Pédagogie pratique	Pédagogie organisationnelle	Réglementation
certification acquise		UC1 4 unités de formation	UC2 4 unités de formation	UC3 16 unités de formation	UC5 10 unités de formation	UC6 6 unités de formation dont intervention à 5 m PMT et scaphandre	UC7	UC10 optionnelle	1	2	2	3
GP-N4 (+ 3 ans)												
GP-N4 (- 3 ans)						exempté			exempté			
GP-N4 (- 3 ans) + SP MF1 FFESSM	exempté					exempté			exempté			
GP-N4 (- 3 ans) + SP MF1 FFESSM (avec 16 séances)	exempté	exempté	exempté	exempté	exempté	exempté			exempté			
GP-N4 (+ 3 ans) + SP MF1 FFESSM	exempté											
GP-N4 (+ 3 ans) + SP MF1 FFESSM (avec 16 séances)	exempté	exempté	exempté	exempté	exempté							

conditions d'allègement et d'exemption	
GP-N4 (+ 3ans)	Etre titulaire de la qualification GP depuis plus de 3 ans
GP-N4 (- 3 ans)	Etre titulaire de la qualification GP depuis moins de 3 ans à la date de l'examen (1er jour)
SP MF1 FFESSM	Stagiaire pédagogique MF1 de la FFESSM
SP MF1 FFESSM (16 séances)	Stagiaire pédagogique MF1 de la FFESSM et avoir réalisé 16 séances d'enseignement attesté dans le livret pédagogique MF1

- Les allègements et exemptions sont directement liés à l'expérience des stagiaires.
- Cette dernière ne peut être vérifiée qu'à partir :
 - Des diverses attestations
 - Des plongées effectuées
 - Des activités réalisées
 - ...,
- Ce sont les **présidents de club, les Directeur de plongée, les Moniteurs (E3 et E4) qui sont les VALIDEURS.**

**Tout repose sur la
responsabilité et la confiance**

La capitalisation des acquis dans la filière encadrants par la prise en compte de l'expérience

A light blue, multi-pointed starburst shape with a black outline, containing the text 'Etape 4 Les documents'.

Etape 4
Les documents

- le cursus
- le référentiel de compétences attendues
- les épreuves d'examen
- les possibilités d'allègements/exemptions
 - dans le cursus de formation
 - pour l'examen
- les éléments administratifs
 - conditions d'entrée en formation
 - condition de présentation d'examen
 - jury



Initiateur



GP-N4



DP



MF1



MF2

- en cohérence avec le MFT
- les allègements et exemptions
 - Pièces à produire
 - Comment les obtenir
 - Quels allègements/exemptions
- Initiateurs: gestion de l'UC10 (enseignement 0-20)
- le format
 - 1 Livret = 1 formation
 - 1 Livret sous forme de classeur pour 3 formations



Initiateur



MF1



MF2



- Les stagiaires en cours de cursus avant le 1^{er} janvier 2016 pourront profiter des allègement/exemption → en cours de définition.
- Ré-édition des livrets pédagogiques après « épuisement des stocks ».

au groupe de travail

Olivier BELAUD

Patrick LAMERAT

Serge SANCHEZ,

Jean-Noël TRUCCO

Pascal YAN (pilote),

à la CTN

Jo Vrijens

Les présidents de CTR

Les permanents de la CTN

Les Instructeurs Nationaux

au CDN

à vous...

À tous les moniteurs

A tous les plongeurs



MF1 allègements et exemptions		Stage Initial	Stage en situation									Examen				
		Stage Initial	Accueil des plongeurs	Conception pédagogique	Formation des plongeurs			Site de plongée Organisation	Sécuriser l'activité	Connaissances support	Aptitude -25 m	Epreuve de pédagogie de la pratique	Epreuve de pédagogie organisationnelle	Epreuve de pédagogie de la théorie	Epreuve de remontée d'un plongeur en difficulté de - 25 m	Connaissance des règlements
certification acquise			UC1 10 unités de formation	UC2 10 unités de formation	UC3 10 unités de formation sans scaph	UC3 40 unités de formation avec scaph	UC3 15 unités de formation théorie	UC4/5 10 unités de formation	UC6 4 unités de formation	UC7	A1	1	2	3	4	5
	BP-JEPS	exempté			exempté						exempté				exempté	
	Stagiaire DE-JEPS	exempté	exempté	exempté	exempté	exempté	exempté	exempté	exempté	exempté	exempté					
	GP-N4		exempté								exempté					
	GP-N4 + DP		exempté					allégé de 5			exempté					
	GP-N4 + Init (0-6 m)		exempté	allégé de 4	allégé de 5	allégé de 10					exempté					
	GP-N4 + Init (0-20 m)	exempté	exempté	exempté	allégé de 5	allégé de 20					exempté					
	GP-N4 + DP + Init (0-6 m)		exempté	allégé de 4	allégé de 5	allégé de 10		allégé de 5			exempté					
GP-N4 + DP + Init (0-20 m)	exempté	exempté	exempté	allégé de 5	allégé de 20		allégé de 5			exempté						
conditions d'allègement et d'exemption	BP-JEPS	Etre titulaire de la qualification BP-JEPS.														
	Stagiaire DE-JEPS	Avoir obtenu l'UC3 du cursus DE-JEPS depuis moins de 3 ans														
	GP-N4	Etre titulaire de la qualification GP depuis moins de 3 ans à la date de délivrance du livret pédagogique														
	DP	Avoir réalisé la direction de 10 plongées, attestées par un enseignant E3 licencié à la FFESSM ou le président de Club														
	Init (0-6 m)	Avoir réalisé 10 séances d'enseignement les 2 années précédentes, attestées par un enseignant E3 licencié à la FFESSM ou par le président de club.														
	Init (0-20 m)	Avoir réalisé l'UC10 (Enseignement 0 - 20 m) du cursus Initiateur. Avoir réalisé 20 séances d'enseignement dans l'espace 0 - 20 m, à l'issue de l'acquisition de l'UC10, dont au moins 10 en milieu naturel au-delà de 6 m, les 2 années précédentes, attestées par le E3 licencié à la FFESSM ou par le président du club.														